

## Communiqué

# Chauveroches Foyer spirituel

Le diocèse de Belfort-Montbéliard et l'abbaye de la Pierre-qui-Vire communiquent

Le projet initial du Foyer spirituel de Chauveroches était défini par

- La convention pour l'avenir du site de Chauveroches, passée entre le Diocèse de Belfort-Montbéliard et l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire et datée du 25 décembre 2020. Les signataires en étaient
  - Monseigneur Dominique Blanchet, évêque de Belfort-Montbéliard ;
  - Frère Luc Cornuau, abbé de la Pierre-qui-Vire.
- Le projet daté du 4 novembre 2020, rédigé par Didier Sentenas et Cédric Chauvelot intitulé « Chauveroches, Foyer spirituel diocésain ».

Plusieurs événements sont intervenus depuis l'annonce de la mise en place du projet et l'ont profondément ébranlé. Les plus significatifs sont les suivants.

- Monseigneur Dominique Blanchet a été nommé au diocèse de Créteil dans les tout premiers jours de janvier 2021. Cette nomination l'a amené à quitter le diocèse de Belfort-Montbéliard le 28 février 2021. Il n'a pas eu le temps d'accompagner la mise en place du projet.
- Didier Sentenas, initialement désigné comme coresponsable du projet avec Cédric Chauvelot, n'a plus résidé à Chauveroches à partir du 25 février 2021, et s'est retiré définitivement du projet mi-mai 2021. L'équipe de coordination a dû faire face à cette réalité.
- Les Sœurs de Sainte Ursule de Tours ont reporté d'un an au moins leur arrivée, initialement prévue le 6 août 2021. La lettre de la congrégation informant de cette décision est datée du 29 mai 2021.

Ces événements ont perturbé la mise en place du projet. Nous éprouvons donc la nécessité d'une mise au point.

- Nous retenons le principe que soit reconduite la lettre de mission de Cédric Chauvelot jusqu'à décision à ce sujet par le futur évêque.
- Nous mettons un moratoire aux transferts de biens prévus par la convention du 25 décembre 2020, sans en remettre en cause le principe, ni la destination finale.
- Par un décret du 12 novembre 2020, la curie générale de la congrégation Subiaco-Montcassin de l'ordre de Saint Benoît a fixé la fermeture de la maison dépendante de Chauveroches au 25 janvier 2021.
- Le foyer spirituel de Chauveroches a pris sans rupture la suite du prieuré. Il continue de fonctionner, dans la précarité d'un commencement, mais aussi avec la confiance d'une équipe motivée. L'accueil des personnes individuelles et des groupes est maintenu, la prière y est toujours assurée quotidiennement, la vie communautaire se poursuit, la librairie reste ouverte.
- Le mode de fonctionnement, différent de celui du prieuré, évolue peu à peu : le Foyer est en chemin vers le pays que l'Esprit lui montrera.

Dans l'attente du prochain évêque du diocèse, nous, la Pierre-qui-Vire et le Diocèse, prenons le parti de favoriser la croissance et l'accompagnement de cette jeune pousse. Nous le faisons, dans ce que nous estimons être la fidélité au projet initial. Ainsi lorsque le temps sera venu pour le nouveau pasteur de formuler des orientations qui lui soient propres, il aura sous les yeux un Foyer vivant, aussi proche que possible du projet initial sans que des options irréversibles aient été prises.

Dans cette attente :

- Avec un conseil d'administration remanié et renforcé en personnes actives, nous donnons à l'Association Chauverocher Foyer spirituel les moyens d'une réelle autonomie de décision et de gestion. Elle assumera alors les charges relatives au fonctionnement du foyer spirituel.
- Du fait du report de l'arrivée des Sœurs de Sainte Ursule de Tours, nous prolongeons de quelques mois la présence des frères de la Pierre-qui-Vire encore présents, dont le départ avait initialement été prévu pour le 11 juillet 2021.

Nous confions ce projet à la prière de chacun et de tous. Que l'Esprit saint y souffle et le conduise là où il veut.

À Chauverocher, le 6 août 2021

Pour le diocèse de Belfort-Montbéliard  
Louis Gros Lambert  
Administrateur

Pour l'abbaye de la Pierre-qui-Vire  
Frère Luc Cornuau  
Abbé

